



Projet « Zones humides et loi DTR » sur le bassin versant de Salses-Leucate

DIAGNOSTIC des Zones Humides sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate

Compte-rendu de la réunion du 13 Septembre 2012
Salle du Conseil de la Mairie de Leucate

Ordre du jour

- Objectifs : Présentation du DIAGNOSTIC des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate.
- Plan de la réunion :
 - La démarche Zones Humides
 - Contexte
 - Diagnostic
 - Délimitation
 - Hiérarchisation
 - Perspectives



Participants

BADIE Georges, Adjoint au Maire -Mairie du Barcarès - Vice-président de RIVAGE
BADRIGNANS Georges, DDTM – Pyrénées-Orientales
BAUCHET Zoé, DREAL – Languedoc Roussillon
BERTRAND Sonia, Pôle Relai lagunes méditerranéennes
BLANC Florie, Service urbanisme – Mairie du Barcarès
BOSC Nadine, Agence de l'eau RM&C
ESCARÉ Andrée, Mairie de Salses-le-Château
FONBONNE Laurence, Directrice - RIVAGE
GILOT Fabien, Groupe Ornithologique du Roussillon
HAMZA Nabila, DREAL – Languedoc Roussillon
HERBET Mathieu, CEPALMAR
HERVIEL Damien, Chargé de mission Agenda 21 pour Saint-Laurent et Saint-Hippolyte
MARSILLE Christine, DDTM – Pyrénées-Orientales
MEUTELET Christine, DDTM - Aude
MOLINA James, CBNMED de Porquerolles
MORIN Bernard, Adjoint au Maire de Saint Hippolyte
NAVARRO Charles, Fédération de chasse 66
NOEL Jean-Alexis, Chargé de mission Zones Humides – RIVAGE
PALAU André, EID Méditerranée
PICAREL Yves, Mairie de Leucate
PIRET Serge, Conseiller municipal - Mairie de Salses-le-Château
ROQUES Christine, ECCLA
SETZKORN Sylvie, CG 11

Présentation

Ce compte rendu ne saura retracer l'ensemble des échanges qui auront pu avoir lieu durant ce groupe de travail de manière exhaustive. Il se vaudra synthétique et permettra de conditionner le résumé des orientations prises au cours de cette réunion.

Une présentation de l'ensemble de la démarche est faite, cela permet de rappeler le contexte dans lequel le diagnostic s'inscrit ainsi que le déroulement de cette action.

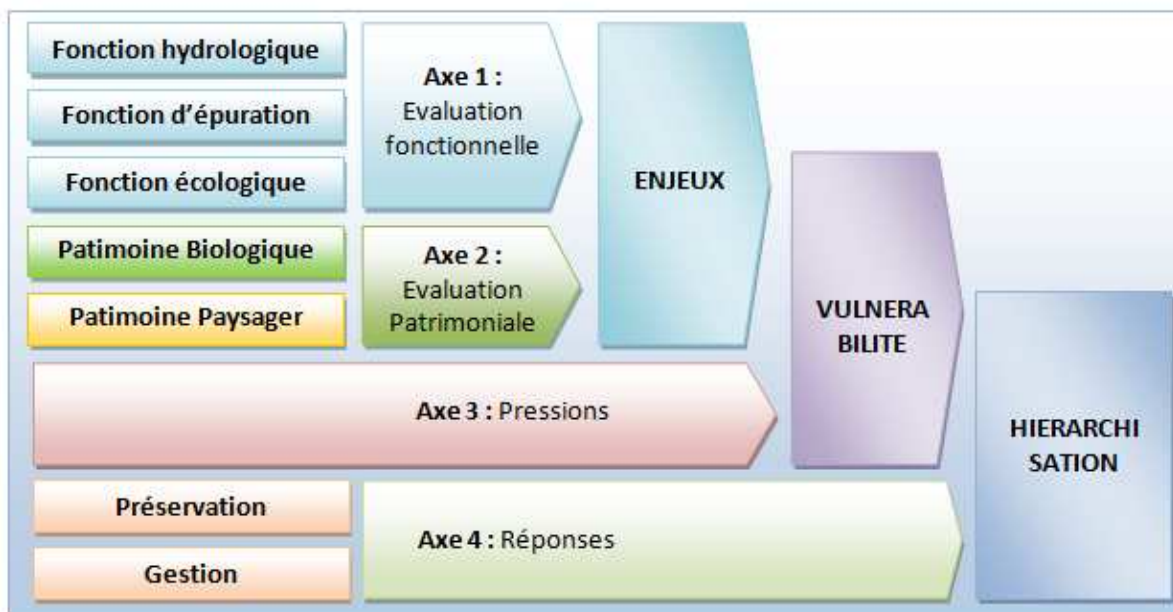
Le territoire, le contexte Zone-Humide, le contexte réglementaire ainsi que le contexte socio-économique sont aussi développés rapidement.

Délimitation :

Une présentation des différents inventaires Zones Humides successifs et des méthodes utilisées est faite précisant que le territoire de RIVAGE dispose d'un inventaire très précis des Zones Humides à deux échelle de précision permettant une prise en compte adaptée de ces milieux.

Hiérarchisation :

Une présentation de la démarche est faite. Une « fiche entité » est détaillée permettant de visualiser l'ensemble des paramètres pris en compte dans la méthode de hiérarchisation.



Le croisement de chaque axe est décrit et complété par la présentation des différentes cartes :

Enjeu et Pression permettent d'évaluer la Vulnérabilité.

Vulnérabilité et Réponses permettent d'évaluer le niveau de Priorité.

Il est souligné que la hiérarchisation des Zones Humides n'a pas de valeur réglementaire.

Points de discussion

Prise en compte des niveaux de réponse :

Deux alternatives sont proposées afin de croiser les niveaux de préservation et les niveaux de gestion, cependant l'une est trop restrictive et l'autre n'apparaît pas suffisamment puissante.

Il est proposé de relancer un groupe de travail en vue d'affiner les détails de la méthode et éventuellement ajuster les niveaux de pondération. Mais cette suggestion suscite une vive réaction de la part des communes et usagers qui ne souhaitent plus retarder la démarche et attendent un outil de gestion concret. La DREAL rejoint cette position en soulignant que la méthode ne doit pas être remise en cause mais qu'une nouvelle matrice plus équilibrée peut être proposée.

Alternative 1 :

Le Groupe Ornithologique du Roussillon et la Fédération De Chasse des Pyrénées Orientales s'élèvent d'une même voix, indiquant qu'il n'est pas cohérent que les grandes sagnes et sagnes d'Opoul n'apparaissent pas en niveau de priorité maximal (Alternative 1). En effet il est souligné le fait que la gestion opérée par les chasseurs est indispensable, reconnue dans cette hiérarchisation, mais ne constitue pas un mode de gestion adapté et suffisamment complet. Il s'agit de travaux d'ajustement réalisés dans l'urgence pour la préservation de ces milieux fragiles. Ils ne doivent donc pas impacter de façon défavorable le résultat obtenu. (Matrice et résultats présentés ci-après)

Le Conservatoire Botanique National indique que la hiérarchisation n'a pas pour vocation à illustrer les besoins des acteurs mais bien la prise en compte des différents facteurs.

Madame BAUCHET indique que l'objectif est avant tout d'améliorer la gestion de ces milieux par le biais du SAGE où la décision peut être d'avantage « politique » ou « socio-écologique », les valeurs peuvent ainsi être réajustables.

Alternative 2 :

Cette alternative, bien que présentant des résultats en adéquation avec les problèmes précédemment évoqués, n'apparaît comme n'étant pas suffisamment puissante, en effet une prise en compte seulement des résultats matriciels extrêmes aura pour tendance à lisser les résultats. (Matrice et résultats présentés ci-après)

Alternative 3 :

Une troisième alternative est donc proposée par le Conservatoire des Espaces Naturels. Il s'agit d'un intermédiaire entre les deux précédemment évoquées. (Matrice et résultats présentés ci-après)

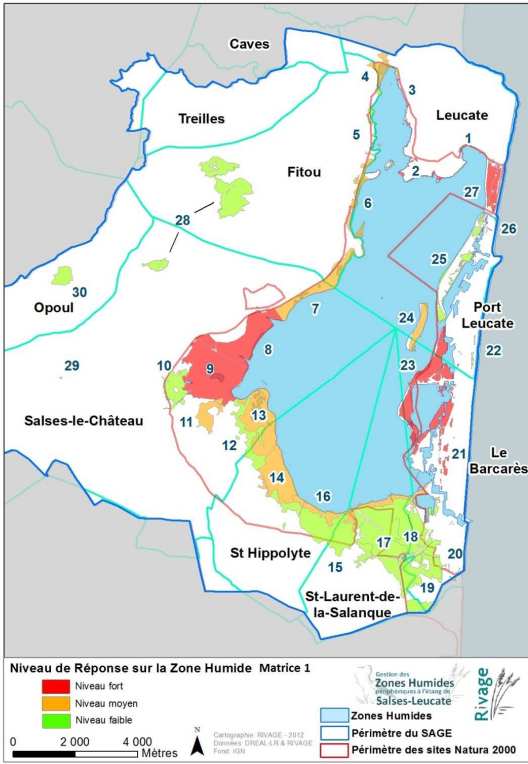
Remarques d'ordre général :

- Le SAGE exprime des points à mettre en valeur, il faudra éviter tant que possible de négliger certaines Zones même si elles ne sont pas gérées aujourd'hui, ni emblématique ou patrimoniales.
- Nadine BOSC rappelle le caractère « tableau de bord » que représente ce Diagnostic et notamment la hiérarchisation pour la gestion à venir de ces Zones Humides. Cet outil évolutif pourra suivre au fil du temps l'évolution des milieux et actions menées afin de réajuster les priorités dans le cadre du PGZH.
- Le caractère novateur de cette démarche et la possibilité d'exporter les expériences menées sur le territoire du Syndicat RIVAGE ont été évoqués, mais N.BOSC indique qu'il ne sera pas possible de transposer « en l'état » cette méthode de hiérarchisation, des ajustements seront nécessaires afin de rendre compatible une méthode avec les spécificités d'un territoire donné.
- L'Agence de l'Eau indique que certaines actions du PGZH seront intégrées au SAGE mais des actions locales peuvent débuter dans ce cadre.

- Madame BAUCHET confirme que les positions « à dire d'experts ou dire d'acteurs » seront à prendre en compte dans le Plan de Gestion et constitueront des arguments majeurs dans le cadre de la rédaction du programme d'action.
- A la demande du GOR concernant le niveau de connaissance du réseau hydraulique, il est fait mention de l'étude menée par Karim BORENSZTEIN qui permet actuellement d'avoir une vision précise du fonctionnement des agouilles au sein des Zones Humides.
- La commune de Saint-Hippolyte, l'Agence de l'Eau et la DREAL expriment leur satisfaction quand à la qualité du travail effectué dans le cadre de cette démarche et l'importance des perspectives qui sont désormais ouvertes dans le cadre du Plan des Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Sales-Leucate.

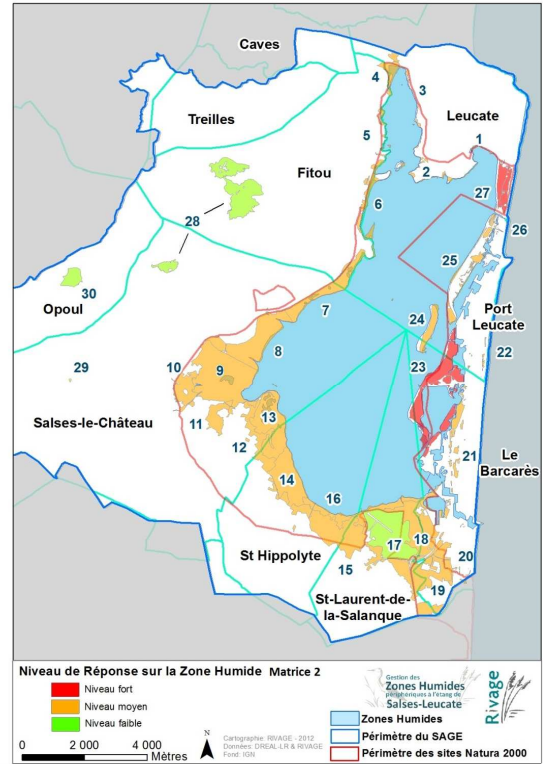
Niveaux de Réponse Alternative #1

		gestion		
		faible	moyenne	forte
préservation	faible	1,1	1,2	1,3
	moyenne	2,1	2,2	2,3
	forte	3,1	3,2	3,3

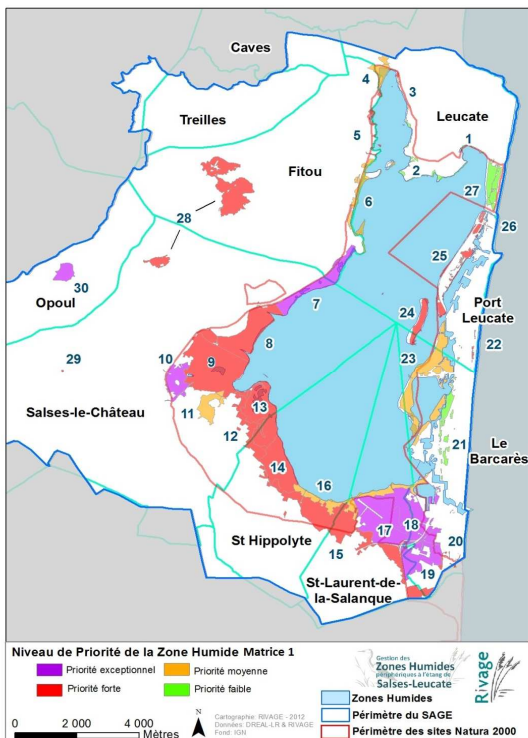


Niveaux de Réponse Alternative #2

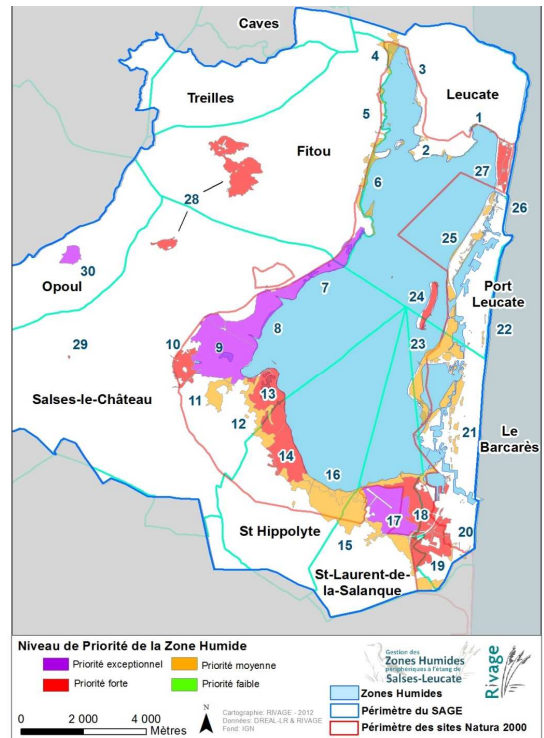
		gestion		
		faible	moyenne	forte
préservation	faible	1,1	1,2	1,3
	moyenne	2,1	2,2	2,3
	forte	3,1	3,2	3,3



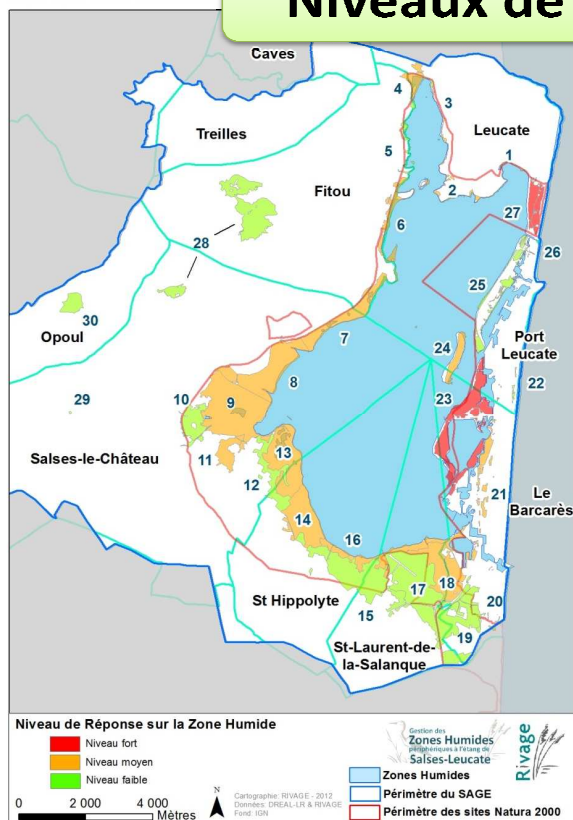
Vulnérabilité x Réponse#1 = Priorités



Vulnérabilité x Réponse#2 = Priorités



Niveaux de Réponse Alternative #3

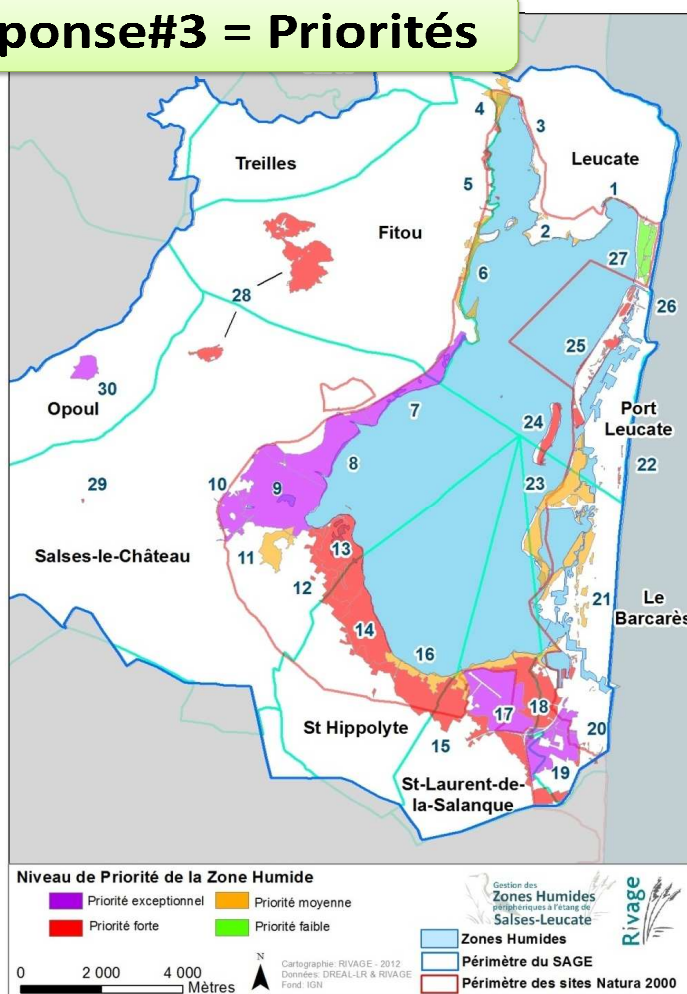


Matrice de croisement des niveaux de gestion et niveaux de préservation, permettant d'identifier les niveaux de réponse, proposée durant le comité de suivi du 13 septembre 2012.

		Gestion		
		faible	moyenne	forte
Préservation	faible	1,1	1,2	1,3
	moyenne	2,1	2,2	2,3
	forte	3,1	3,2	3,3

Vulnérabilité x Réponse#3 = Priorités

Cette matrice et les différents résultats qui en découlent répond aux attentes évoquées lors du Comité de Suivi, à été validé par différents membres du Comité Technique.



Conclusion

Il a été proposé en conclusion de la réunion que Jean-Alexis NOEL teste cette nouvelle matrice en vue de la présenter au CTZH-Hiérarchisation afin d'évaluer la pertinence de cette alternative. Après quelques rapides échanges, il est apparu que cette méthode était la plus pertinente et la plus équilibrée. Elle a donc été validée par la DREAL le 18 septembre 2012. Par ailleurs des remarques ont été formulées et intégrées au document final.

Echanges en marge de la réunion

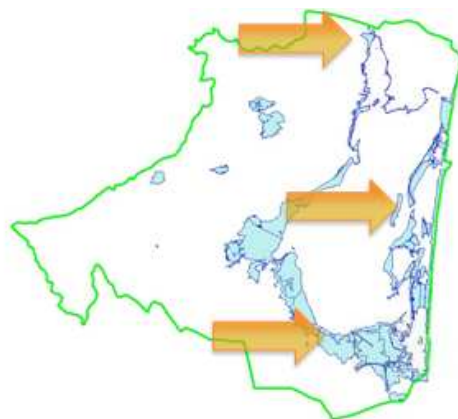
Après des échanges avec le Comité Technique, il apparaît que la solution la plus pertinente soit celle proposée durant la réunion du Comité de Suivi du 13 septembre.

Des allers et retours ont eu lieu au sein du « Comité Technique Zones Humides - Hiérarchisation » ou CT ZH-Hiérarchisation. A quelques réserves près la troisième alternative a été retenue.

Réserves émises :

- L'ensemble 7-8-9 ne fait pas ressortir de différence entre ces entités alors que l'on a une acquisition foncière sur l'une d'elles (entité 8 : Sagnes d'Opoul, propriété du CDL). La remarque a été intégrée au diagnostic final et argumentée. En effet, bien que sous maîtrise foncière, cette entité ne bénéficie à l'heure actuelle d'aucune gestion concrète et apparaît donc comme étant l'une des actions à mener dans l'animation de ce plan de gestion.
- L'ensemble 14-15-16-17-18 : l'entité 16 ressort comme priorité moyenne alors que c'est celle qui du point de vue fonctionnel est le plus en contact avec la lagune. Ce n'est pas une différence de pression importante qui semble en cause mais plutôt un manque de méthode pour l'évaluation de la fonction hydrologique et notamment les échanges (capacité de stockage, expansion et restitution). Il serait souhaitable que la CLE se prononce sur une augmentation de la priorité, en lien avec les orientations du SAGE et avec une logique de fonctionnement de cet espace. Cette remarque a donc fait l'objet d'un positionnement de la CLE qui a renforcé son positionnement sur les Zones Humides à haute valeur patrimoniale ainsi que les zones humides en contact direct avec la lagune. Cette remarque met en avant un choix de la CLE qui s'exprime sur 3 entités (4, 16 et 24).

Nom de l'entité		Modification de priorité
4	Etang du Fer à cheval	De niveau 3 à 2
16	Bordure de l'étang, des baraques de pêcheurs El Casot del Traïdor à Port-Barcarès	De niveau 3 à 2
24	Îles au niveau de Port-Leucate (grande île artificielle et île de la Rascasse)	De niveau 2 à 1



- Certaines entités humides ont vu leurs niveaux de priorité varier au cours des ajustements appliqués à la méthode de hiérarchisation, notamment suite à l'évaluation du niveau de réponse évalué sur chaque Zone Humide. Ceci est lié au fait que le niveau de réponse intervient sur la fin de la chaîne de hiérarchisation et intervient comme un facteur majeur de pondération. Il sera important de souligner le fait que le niveau de priorité présenté est bien celui du plan de gestion

en lui-même et ne reflète pas du tout « l'importance » de la Zones Humide dans l'absolue. Pour illustrer ce propos, l'entité 27 dite du Mouret, présente un patrimoine naturel riche ainsi que des perturbations importantes notamment par sa fréquentation cependant son niveau de priorité apparait comme étant faible pour le plan de gestion. Ce résultat est lié au fait que cette zone fait déjà l'objet d'une gestion concrète (notamment à travers la démarche Natura 2000), et importante comparativement aux autres entités visées par cette démarche de hiérarchisation.